

215C2043
FR0011505153-OP032-AS16

15 décembre 2015

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

VALTECH (Euronext Paris)

1. Le 15 décembre 2015, Banque Degroof Petercam France, agissant pour le compte de la société anonyme de droit belge SiegCo¹ a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société VALTECH, en application de l'article 233-1, 1° du règlement général.

A ce jour, l'initiateur détient de concert avec la société Verlinvest, 20 164 183 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 73,32% du capital et des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
SiegCo	18 289 183	66,50
Verlinvest	1 875 000	6,82
Total Verlinvest	20 164 183	73,32

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, au prix unitaire de **11,50 € par action**, la totalité des actions VALTECH non détenues par lui, à l'exception des 920 881 actions VALTECH autodétenues, soit au total 6 418 198 actions VALTECH représentant 23,34% du capital de cette société².

Il est précisé que l'offre ne vise pas les 28 577 622 bons de souscription d'actions remboursables non cotés et incessibles, dont la période d'exercice n'aura pas débuté avant la clôture de l'offre ; les actions à provenir de l'exercice de ces bons feront l'objet, si les conditions du retrait obligatoire sont remplies, d'un contrat de liquidité à conclure entre leurs porteurs et l'initiateur, sur la base d'un prix qui sera déterminé selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour fixer le prix d'offre.

M. Sebastian Lombardo s'est engagé à apporter à l'offre 344 556 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 1,25% du capital et des droits de vote de cette société² et M. Laurent Schwarz s'est engagé à apporter à l'offre 233 921 actions VALTECH représentant autant de droits de vote, soit 0,85% du capital et des droits de vote de cette société².

En application des articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dès la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions VALTECH non présentées à l'offre, au prix de 11,50 € par action.

¹ Contrôlée par la société anonyme de droit belge Verlinvest, elle-même contrôlée par le groupe familial des descendants de Guillaume de Spoelberch, Gustave de Mevius et Elisabeth de Haas Teichen (y inclus personnes liées par mariage ou cohabitation légale et leurs descendants).

² Sur la base d'un capital composé de 27 503 262 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Dans l'hypothèse où il ne serait pas en situation de mettre en œuvre le retrait obligatoire susvisé, l'initiateur se réserve également la possibilité d'engager au nom de la société VALTECH une procédure de radiation des actions d'Euronext Paris si les conditions en sont réunies.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société VALTECH (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société VALTECH comporte le rapport du cabinet Farthouat Finance, représenté par Mme Marie-Ange Farthouat, mandaté par la société VALTECH comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières du projet d'offre publique sur le fondement de l'article 261-1 I et II du règlement général.

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions VALTECH dans la limite de 1 925 459 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre. Banque Degroof Petercam SA interviendra à l'achat pour le compte de l'initiateur dans ce cadre.
 3. La cotation des actions de la société VALTECH sera reprise le 16 décembre 2015.
 4. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et celles relatives aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres VALTECH sont applicables.
-